

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DU 27 FÉVRIER AU 21 AVRIL 2024

POUR LE PROJET EMIL'HY D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE RENOUVELABLE ET BAS- CARBONE DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DE LA CENTRALE ÉMILE HUCHET À SAINT-AVOLD (57)

Le projet EMIL'HY prévoit la construction et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse de l'eau au sein de l'emprise actuelle de la Centrale Émile Huchet située à Saint-Avold (57). Ce projet présenterait une capacité de production à terme de 400 MW, avec une première phase de 200 MW en 2027 et une seconde phase de 200 MW supplémentaires en 2030. L'hydrogène produit par les installations Emil'Hy sera injecté dans le réseau du projet MoSaHYc, qui prévoit la création d'une infrastructure de transport d'hydrogène de 100 km en France, en Allemagne et au Luxembourg. Ce projet est porté par GazelEnergie, exploitant de la centrale Émile Huchet, et GRTgaz, exploitant du réseau de transport de gaz et maître d'ouvrage du projet MoSaHYc.

Le projet prévoit la production de 28 000 tonnes d'hydrogène par an à l'horizon 2027 et de 56 000 tonnes d'hydrogène par an à l'horizon 2030.

Au regard du montant d'investissement prévisionnel (780 millions d'euros), les porteurs du projet ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L.121-8-II du Code de l'environnement, qui a décidé d'organiser **une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement**.

La concertation préalable se déroulera sur une période de **8 semaines**, du 27 février au 21 avril 2024, sur **un périmètre de 6 communes** :

Saint-Avold, Carling, Creutzwald, Diesen, L'Hôpital et Porcellette.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation :

- **Réunion publique d'ouverture**, le mercredi 28 février à 18h, Salle des congrès, rue de la Piscine, Saint-Avold
- **Débat mobile**, le jeudi 29 février matin, centre commercial Cora de Saint-Avold ;
- **Réunion thématique : « La transition énergétique du site Émile Huchet au cœur d'un territoire en pleine mutation »**, le mardi 12 mars à 18h, Centrale Émile Huchet, Saint-Avold ;
- **Réunion de présentation à l'Eurodistrict Saarmoselle**, la date sera précisée sur le site internet de la concertation
- **Réunion thématique : « Le projet Emil'Hy et la maîtrise des impacts sur son environnement »**, le mardi 26 mars à 18h, Espace Detemple, 10 rue du Maréchal Foch, L'Hôpital
- **Débat mobile**, le mercredi 13 mars matin, centre commercial Leclerc de Creutzwald ;
- **Réunion publique de restitution**, le mercredi 10 avril à 18h, Salle des congrès, rue de la Piscine, Saint-Avold.

Le **dossier de concertation** – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation ainsi qu'en téléchargement **sur le site internet de la concertation** : www.concertation-emilhy.fr

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès à un **formulaire en ligne** permettant de déposer des questions, des avis et des cahiers d'acteurs en lien avec le projet. Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies de Saint-Avold, Creutzwald, Carling, Diesen, L'Hôpital et Porcellette;
- Par le biais d'une **carte T** intégrée dans le flyer d'information distribué sur le territoire ;
- Lors de chaque temps d'échange mentionnés ci-dessus.

La concertation préalable se déroulera en présence de **Valérie TROMMETTER** et **Luc MARTIN** en qualité de **garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public**. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement aux garants par voie électronique à valerie.trommetter@garant-cndp.fr et luc.martin@garant-cndp.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Commission Nationale du Débat Public
244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.